

**LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et pour approbation le projet de budget de notre commune pour l'année 2026.

|                    |            |
|--------------------|------------|
| Version            | 2          |
| Date               | 09.10.2025 |
| Date de validation | 13.10.2025 |

## TABLE DES MATIERES

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Bases légales _____                                                  | 3  |
| Considérations générales _____                                       | 4  |
| Nouveautés liées aux nouvelles normes comptables _____               | 5  |
| Fonctions _____                                                      | 5  |
| Natures _____                                                        | 5  |
| Informatique _____                                                   | 6  |
| Bâtiments du patrimoine administratif _____                          | 6  |
| Gestion des déchets _____                                            | 6  |
| Aperçu du budget 2026 _____                                          | 7  |
| Répartition des revenus par fonction _____                           | 7  |
| Répartition des charges par fonction _____                           | 7  |
| Répartition des revenus par nature comptable _____                   | 8  |
| Répartition des charges par nature comptable _____                   | 8  |
| 0 - Administration générale _____                                    | 9  |
| 1 - Ordre et sécurité publics, défense _____                         | 10 |
| 2 - Formation _____                                                  | 11 |
| 3 - Culture, sport et loisirs, église _____                          | 12 |
| 4 - Santé _____                                                      | 13 |
| 5 - Prévoyance sociale _____                                         | 14 |
| 6 - Trafic et télécommunications _____                               | 15 |
| 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire _____ | 16 |
| 8 - Economie publique _____                                          | 17 |
| 9 - Finance et impôts _____                                          | 18 |
| Impôts _____                                                         | 18 |
| Péréquation financière et compensation des charges _____             | 19 |
| Intérêts _____                                                       | 19 |
| Immeubles du patrimoine financier _____                              | 20 |
| Capacité d'autofinancement _____                                     | 20 |
| Conclusions _____                                                    | 21 |

L'établissement du budget repose sur les bases légales suivantes :

- Loi sur les Communes (LC), RSV<sup>1</sup> 175.11,  
*du 28 février 1956, dernière mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2022*
- Règlement sur la Comptabilité des communes (RCCom), RSV<sup>1</sup> 175.31.1,  
*du 14 décembre 1979, dernière mise à jour 1<sup>er</sup> janvier 2024*
- Loi sur les impôts communaux (LCom), RSV<sup>1</sup> 650.11,  
*du 5 décembre 1956, dernière mise à jour du 1<sup>er</sup> janvier 2022*
- Loi sur la péréquation intercommunale (LPIV), RSV<sup>1</sup> 175.51,  
*du 4 juin 2024, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- Manuel MCH2<sup>2</sup>,  
*de juillet 2022, dernière mise à jour juillet 2025*

---

<sup>1</sup> Recueil systématique de la législation

<sup>2</sup> Manuel Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération

Pour la première fois, la Municipalité présente un budget selon les normes comptables MCH2. Le plan comptable a été adapté pour se conformer à ces dernières. Les chiffres 2025 et 2024 ont été recalculés sur la base d'estimations et vous sont donnés à titre indicatif.

Le budget de notre commune s'inspire largement de l'analyse prospective que nous faisons en collaboration avec BDO. Nous avons basé nos estimations sur l'hypothèse réaliste que le nombre de citoyens devrait rester stable et nous sommes partis du principe que le revenu des personnes physiques diminuera de 2 % par rapport à 2024, tendance qui semble se confirmer dans de nombreuses communes du Canton de Vaud depuis 2023.

Le présent budget a été élaboré sur la base des comptes bouclés de l'exercice 2024, de la situation à fin août 2025 et des éléments qui nous ont été transmis par les autorités supérieures et les différentes associations intercommunales. Les dépenses ont été évaluées au plus juste par chaque responsable de dicastère. Des explications et commentaires sont fournis dans l'annexe au présent préavis, en particulier les variations de plus de CHF 5'000 par poste entre le budget 2026 et le budget 2025 estimé.

Le budget 2026 soumis à votre approbation présente un excédent de charges de **CHF 199'845**. Il s'agit du résultat opérationnel selon la norme MCH2. Il ne tient pas compte d'éléments extraordinaires, comme des prélèvements à la réserve de politique budgétaire, des préfinancements ou des amortissements supplémentaires.

Relevons que le budget qui vous est présenté, inclus les éléments extra-budgétaires, déjà approuvés par votre Conseil, comme la patinoire (préavis 42/2024), la reprise des installations de chauffage à distance (préavis 46/2024 et 53/2025) et l'archivage (préavis 36/2024), ceci afin de vous donner une image globale de l'année 2026.

## Nouveautés liées aux nouvelles normes comptables

La Commune de Froideville passe sur MCH2 dès l'exercice 2026. Par conséquent, le budget 2026 doit être présenté selon un nouveau plan comptable.

Les numéros de compte se présentent de la manière suivante :

FFFFF.NNNN.CC

F = fonction en 5 chiffres

N = nature en 4 chiffres

C = complément en 2 chiffres

### Fonctions

La comptabilité fonctionnelle selon MCH2 est axée autour de 9 fonctions principales :

- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité public, défense
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs, église
- 4 - Santé
- 5 - Prévoyance sociale
- 6 - Trafic et télécommunications
- 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 - Economie publique
- 9 - Finance et impôts

### Natures

La numérotation des natures est sensiblement la même que dans le modèle PCV<sup>3</sup> :

- 30 et 31 ne changent pas.
- Le 32 est déplacé dans le 34
- 33 : désormais uniquement pour les amortissements du PA<sup>4</sup>
- Les amortissements du PF<sup>5</sup> sont dans les charges financières
- Les amortissements supplémentaires sont dans les charges extraordinaires

---

<sup>3</sup> Plan Comptable Vaudois (plan comptable actuel)

<sup>4</sup> Patrimoine administratif

<sup>5</sup> Patrimoine financier

- 35 et 36 fusionnés dans charges de transferts (36) ; les revenus de transfert se retrouvent dans la nature 46
- Apparition d'une rubrique « subventions redistribuées » (37) ; les subventions à redistribuer se retrouvent dans la nature 47
- Peu de changement dans la logique générale des revenus.

## Informatique

Il n'existe plus de fonction spécifique pour l'informatique. Les frais sont donc répartis dans les différentes fonctions concernées et regroupés sous 5 natures différentes :

| Nature | Libellé MCH2                                                       | Description                                                                             |
|--------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 3118   | Immobilisations incorp, Dév. et acquisit. de logiciels et licences | Nouvelle version d'un logiciel                                                          |
| 3158   | Entretien immob. Incorp., Maintenance de logiciels                 | Contrats de maintenance, mises à jour, service packs, licences, hors nouvelles versions |
| 3133   | Charges d'utilisation informatique                                 | Hébergement                                                                             |
| 3130   | Prestations de service, Support informatique                       | Support informatique                                                                    |
| 3113   | Achat et location de matériel (Hardware)                           | Achat et location de matériel                                                           |

## Bâtiments du patrimoine administratif

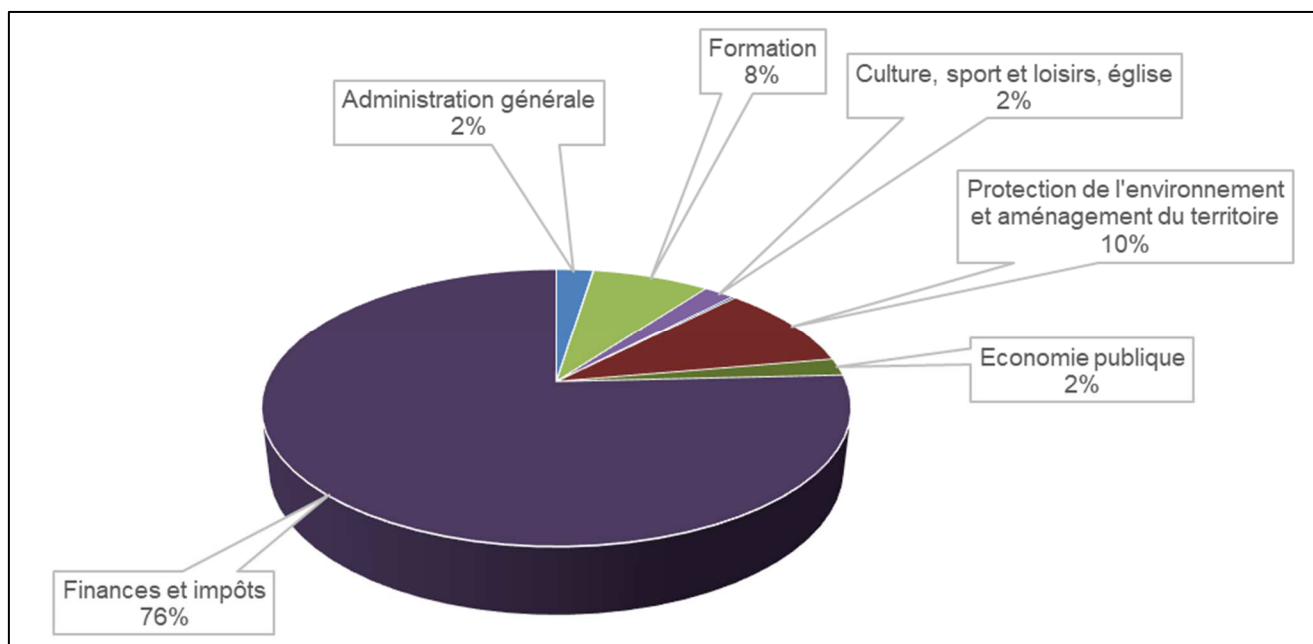
Chaque bâtiment est affecté à la fonction qu'il concerne. Ce principe a déjà été appliqué depuis l'exercice 2024 sauf pour la Grande salle, la Salle du 700ème et l'Administration communale.

La fonction 02900 a donc été créée pour la Grande salle et la Salle du 700ème, la fonction 02902 pour l'Administration communale. Cette dernière doit cependant être ensuite répartie par imputation interne sur les fonctions qui l'utilisent, à savoir l'exécutif, le législatif, l'administration des finances, et le service administratif.

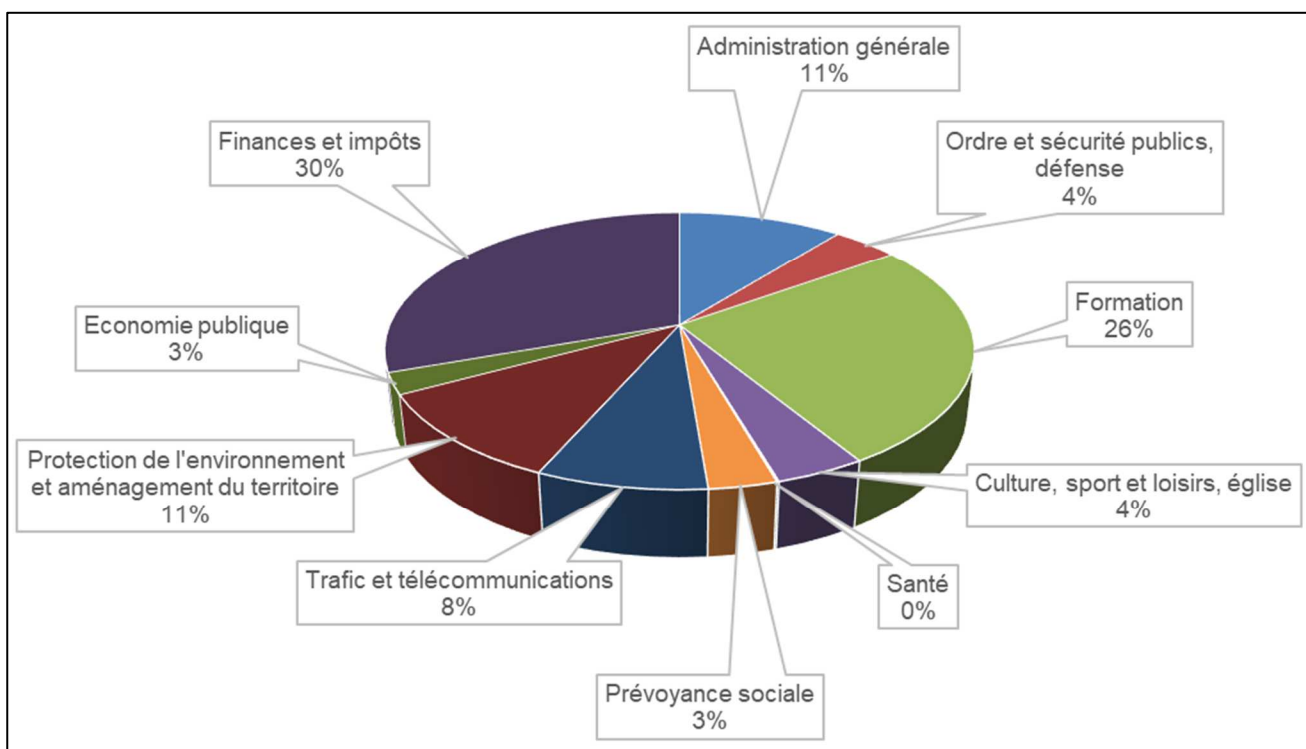
## Gestion des déchets

Dès l'exercice 2026, la fonction Gestion des déchets urbains doit être équilibrée par un prélèvement ou une attribution à la réserve « Financements spéciaux, Déchets » comme les autres domaines autofinancés que sont l'Approvisionnement en eau et le Traitement des eaux usées. La réserve existante passant en réserve négative suite au prélèvement prévu par le budget 2026, une adaptation à la hausse des taxes déchets perçues par la Commune et une diminution des prestations de la déchèterie seront donc inévitables à très court terme.

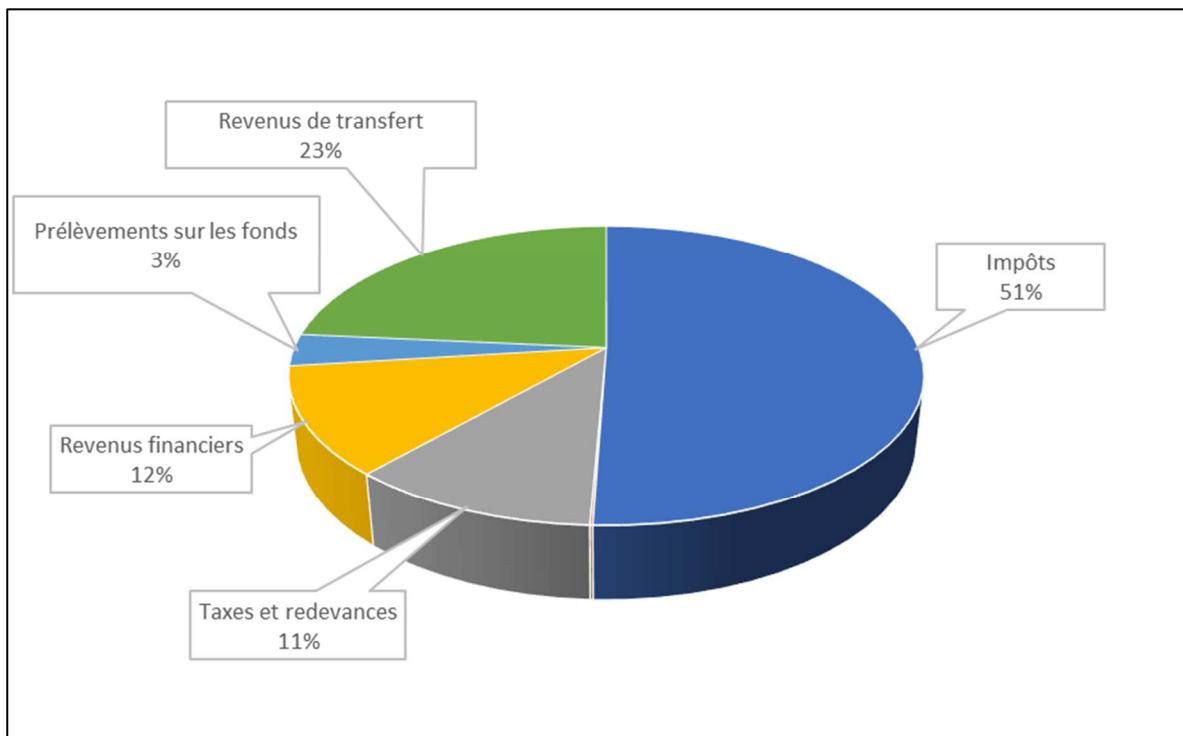
## Répartition des revenus par fonction



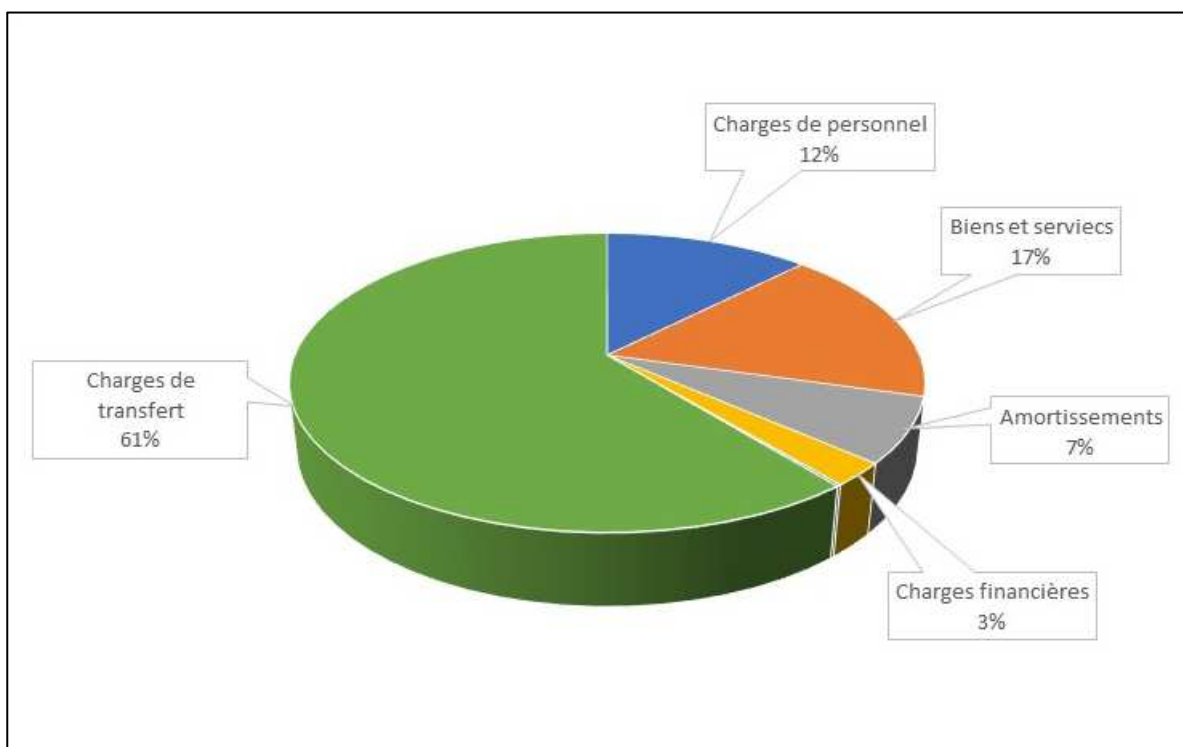
## Répartition des charges par fonction



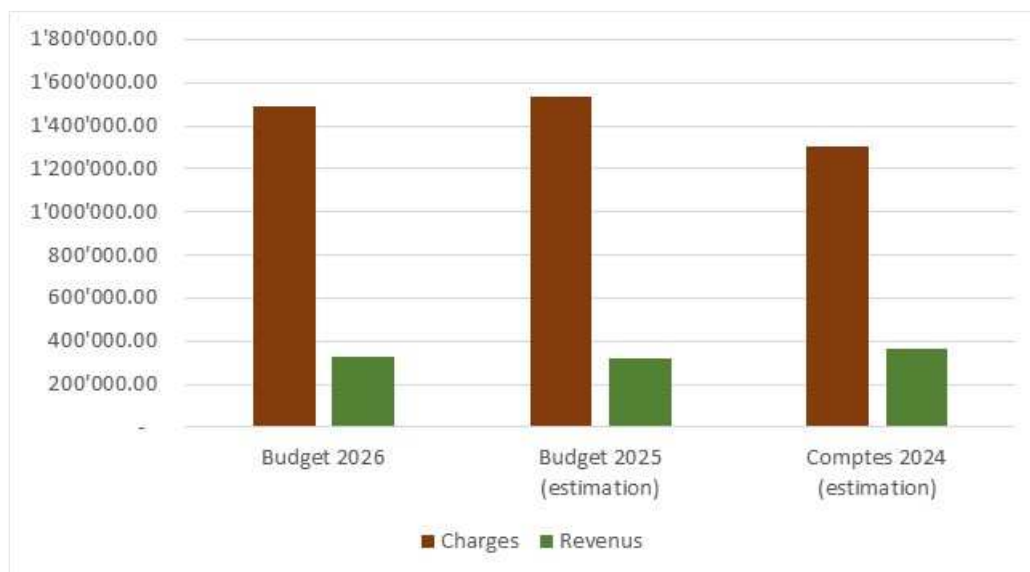
## Répartition des revenus par nature comptable



## Répartition des charges par nature comptable



## 0 - Administration générale



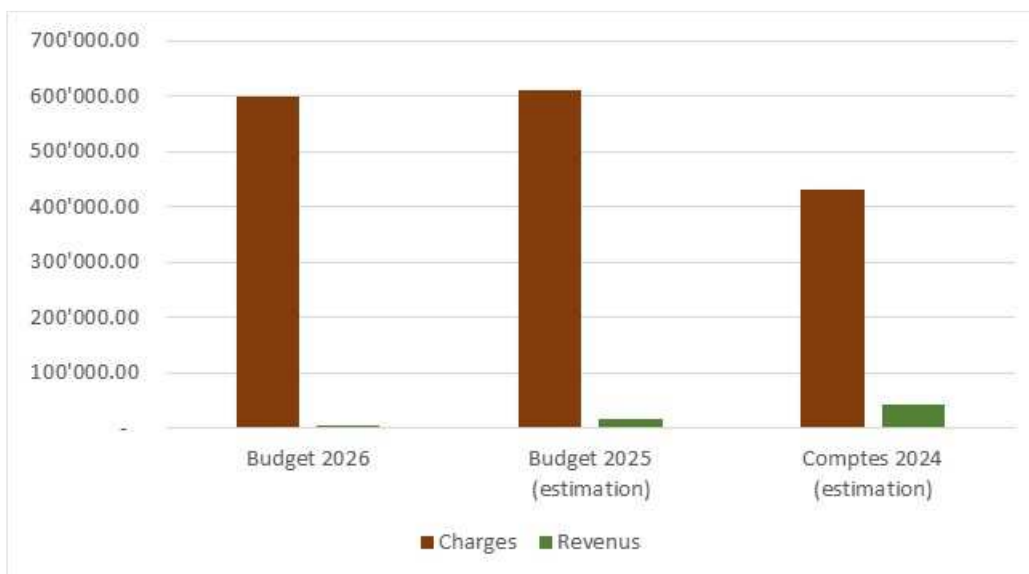
Le budget global de l'administration pour 2026 est proche de celui de 2025. Les charges découlant du changement de législature, ainsi que l'impact du nouveau règlement sur les indemnités de la Municipalité ont été pris en considération.

Au niveau de la présentation des comptes, les coûts du bâtiment de l'administration, ainsi que ceux de l'informatique liés à l'administration générale sont maintenant inclus dans cette fonction. Les services tels que Bourse Communale et Contrôle des Habitants sont présentés séparément

Les bâtiments du patrimoine administratif qui ne sont pas spécifiques à une des neuf fonctions proposées par MCH2 ont été classés ici.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

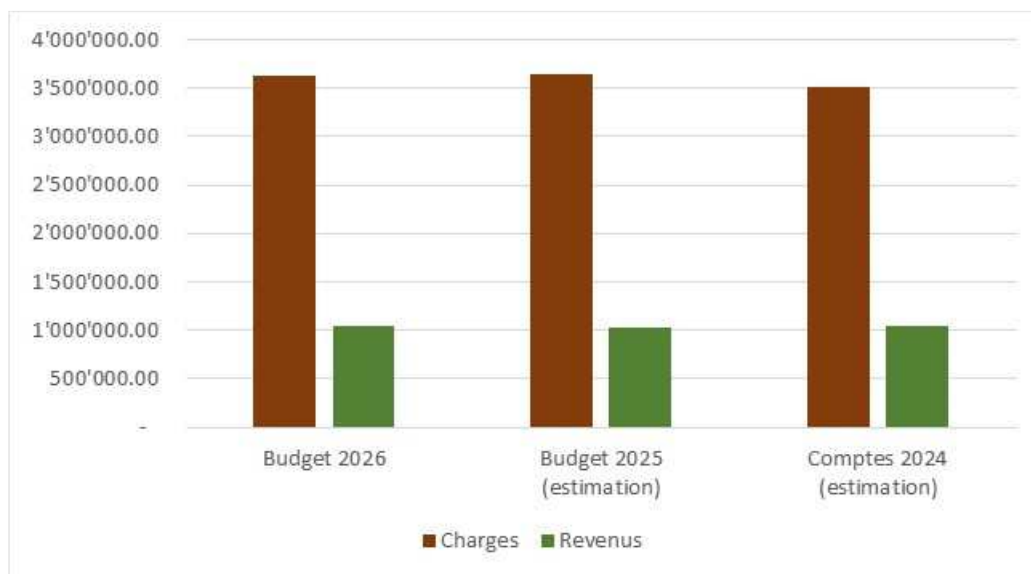
## 1 - Ordre et sécurité publics, défense



Le budget 2026 n'amène pas de commentaires particuliers.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

## 2 - Formation

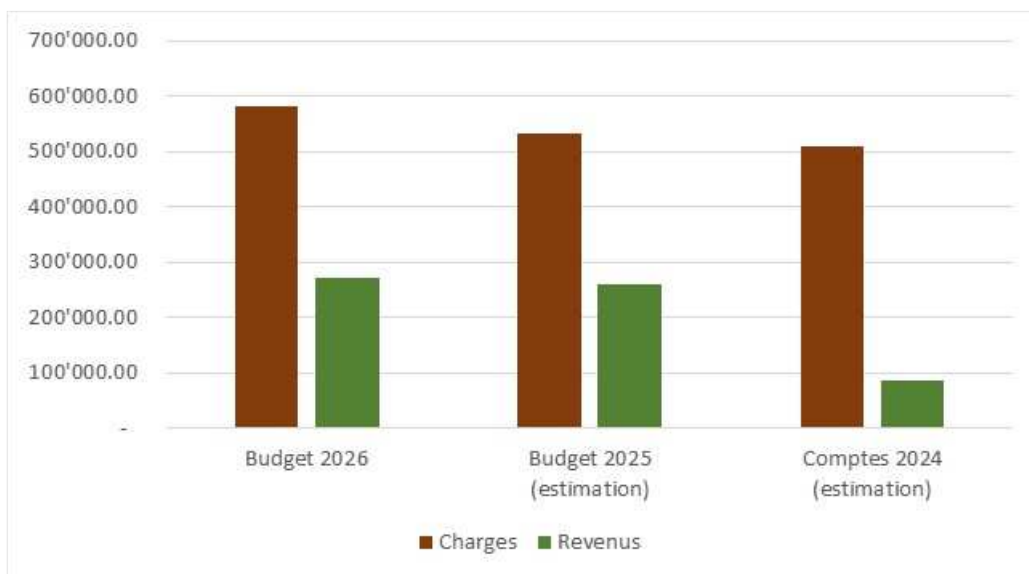


Une grosse partie des charges classées sous cette fonction provient des bâtiments scolaires. Une réflexion est menée pour externaliser les nettoyages, ce qui pourra avoir un impact financier sur les comptes communaux.

Le coût de l'élève payé à l'ASICE est en augmentation à cause de la fréquentation en baisse (les charges fixes se répartissent sur un nombre plus petit d'enfants scolarisés).

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

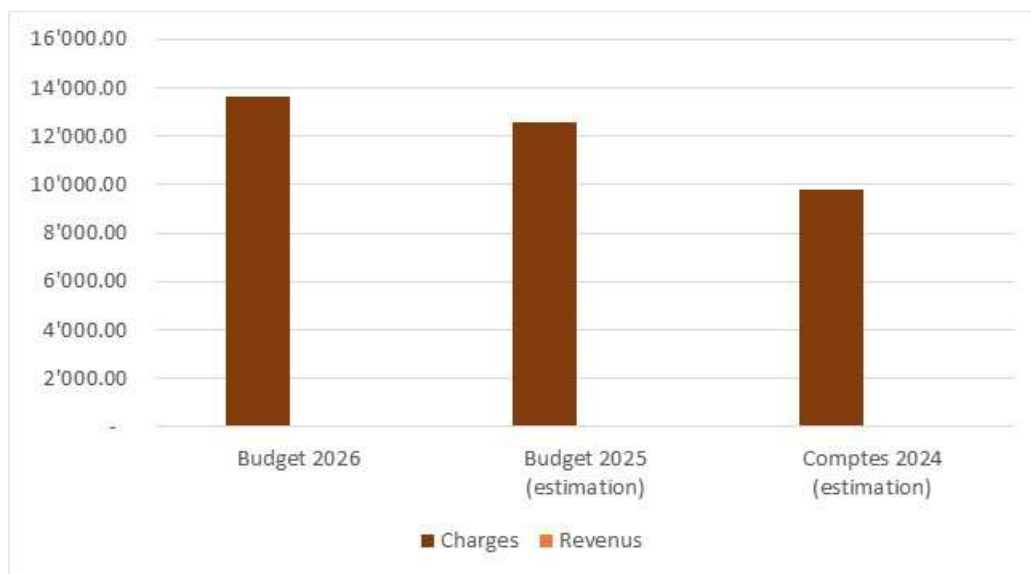
### 3 - Culture, sport et loisirs, église



Cette fonction amène peu de commentaires ; les modifications sont de l'ordre comptable, dans le but de présenter des comptes qui correspondent à la pratique (notamment comptabilisation des charges et revenus de la patinoire et des cultes).

Les coûts et revenus liés au futur refuge ont été pris en compte.

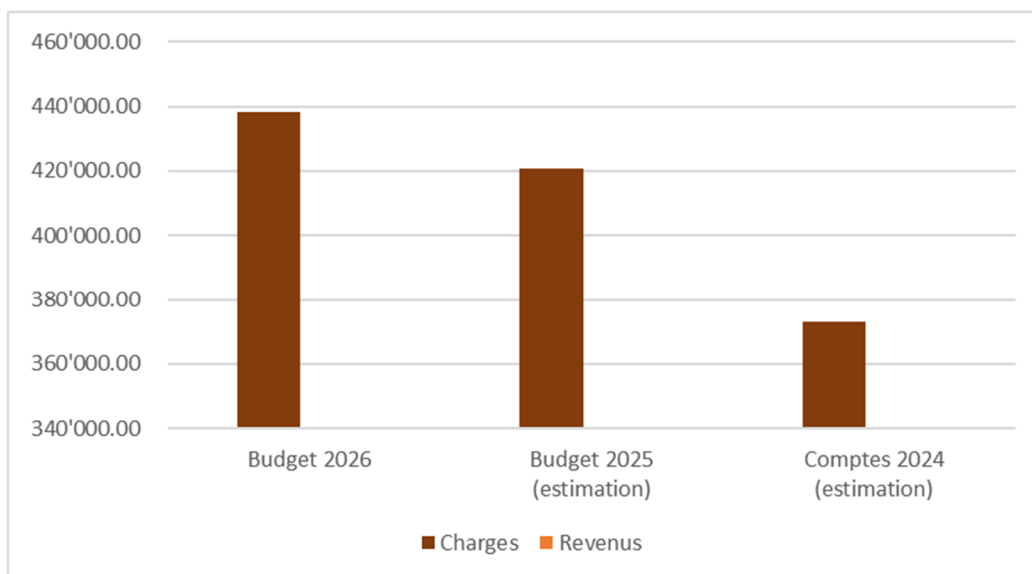
***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***



Pour Froideville, cette fonction n'a que très peu d'impact sur les comptes communaux.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

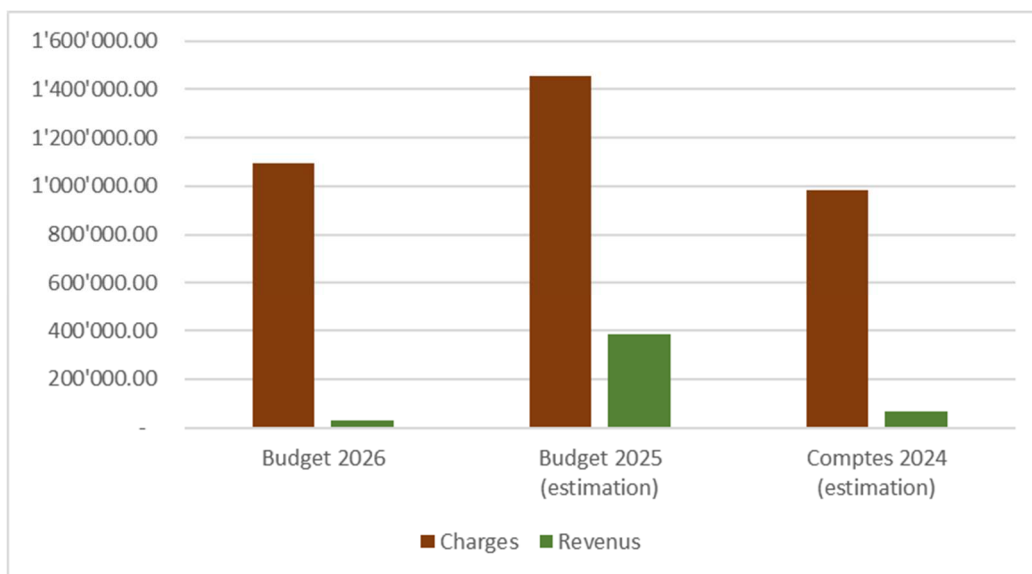
## 5 - Prévoyance sociale



Le budget reçu de l'EFAJE prévoit une augmentation conséquente de notre participation ; à relever que la Municipalité n'a pas reporté l'intégralité de ce budget, car, expérience faite ces dernières années, les coûts réels sont toujours bien inférieurs à ce qu'on nous annonce.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

## 6 - Trafic et télécommunications

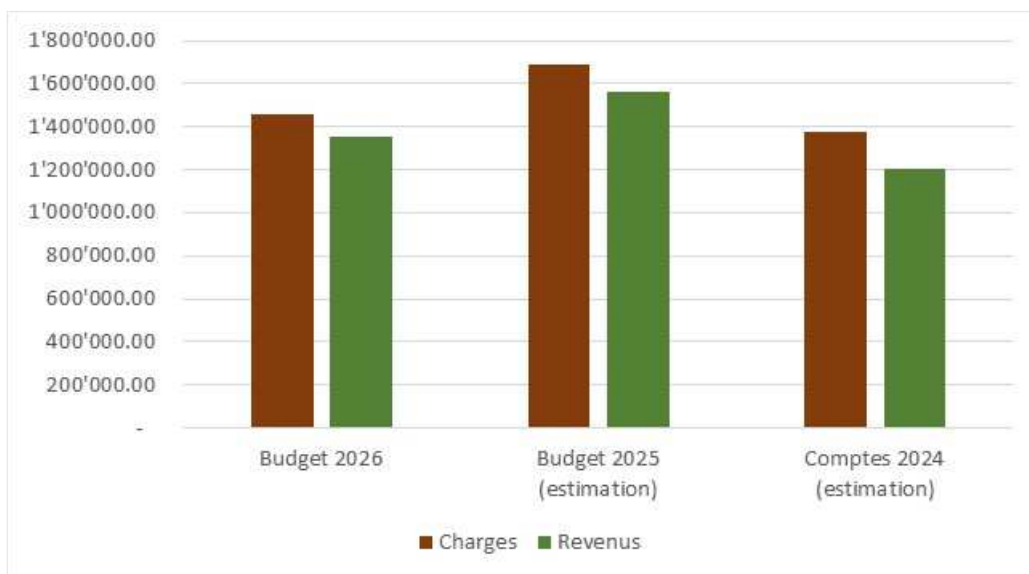


Les principales variations pour cette fonction proviennent de l'impact des différents préavis qui la concernent (amortissements, utilisation des fonds).

En ce qui concerne la participation de notre commune au bassin 5 des transports publics, la DGMR nous a communiqué une hausse, qui impacte négativement cette fonction.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

## 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire



En ce qui concerne la protection de l'environnement, il est à relever que le secteur des déchets est un domaine autofinancé, au même titre que l'eau et l'épuration. Les comptes sont donc équilibrés à la fin de l'exercice comptable par un prélèvement aux fonds pour les financements spéciaux.

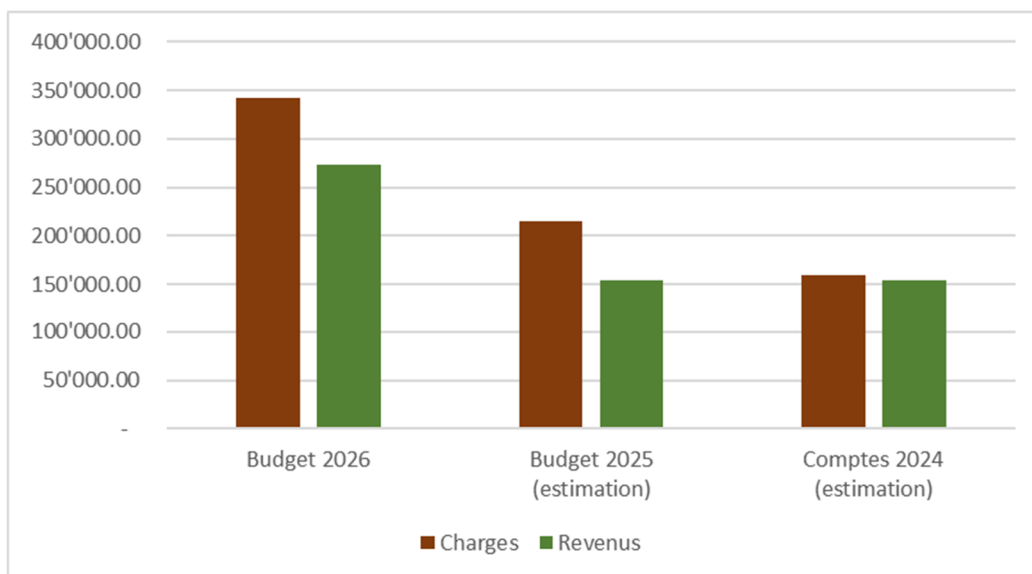
Pour 2026, le budget prévoit un prélèvement au fonds pour les déchets de CHF 105'865 ; il est à relever que le fonds ne sera pas suffisant. Dans ce cas, la norme MCH2 prévoit de faire apparaître un montant négatif au passif du bilan au 31.12.2026. Nous avons ensuite un délai de 5 ans pour assainir cette situation.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, notre commune a rejoint le STI<sup>6</sup> d'Echallens en 2025. Le budget 2026 a été adapté pour refléter cette situation.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

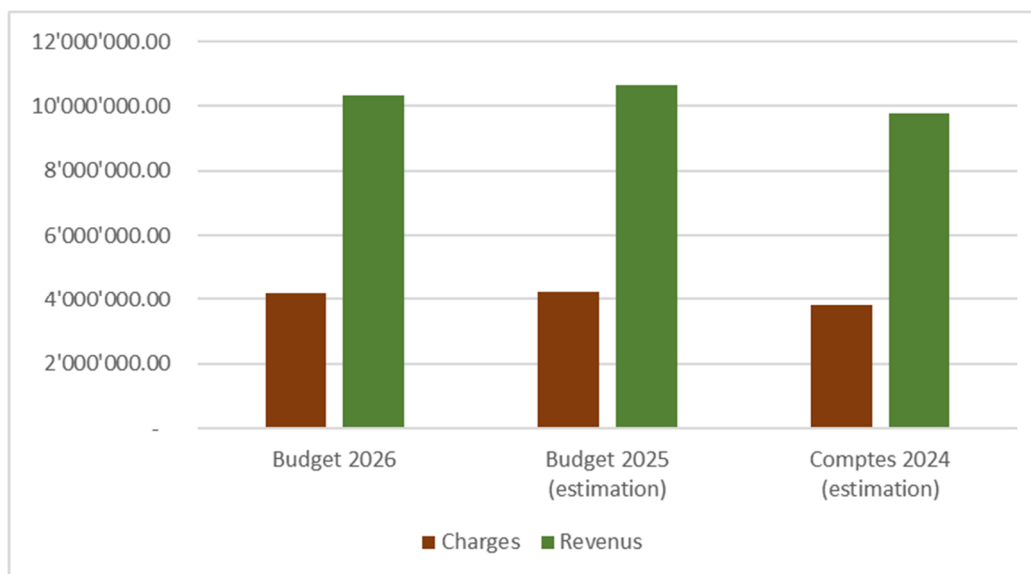
---

<sup>6</sup> Service Technique Intercommunal



La reprise du chauffage à distance dans les comptes communaux impacte cette rubrique.  
Les chiffres ont été repris tels que présentés dans le préavis 53/2025.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***



### Impôts

Le budget 2026 a été élaboré avec les hypothèses suivantes :

- Stagnation du nombre d'habitants
- Niveau des recettes fiscales par habitant 2 % inférieur à celui de 2024
- Recettes conjoncturelles adaptées aux chiffres réels de ces dernières années

Cette tendance baissière des impôts structurels semble se généraliser sur les communes du Canton de Vaud ; les déductions fiscales liées à l'assainissement énergétique des bâtiments en sont en bonne partie responsables. Le résultat des dernières votations (suppression de la valeur locative) va probablement renforcer cet état de fait pour les deux prochaines années ; il sera ensuite intéressant de voir l'impact qu'auront ces nouvelles règles.

Les impôts conjoncturels sont quant à eux très volatiles et difficiles à anticiper. Néanmoins, les effets des variations sont moindres, puisqu'elles sont directement compensées par le calcul de la péréquation financière. Une exception à cette règle est à relever : L'Etat de Vaud présente un budget 2026 dans lequel la répartition des gains immobiliers entre le Canton et les Communes a été modifiée, ce qui pénalise directement les finances communales. Pour notre commune cela n'a pas d'impact, car nous n'avons pas prévu au budget d'encaisser d'impôt sur les gains immobiliers en 2026.

Dans sa séance du 7 octobre 2025, suite au préavis de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition, le Conseil communal a décidé de maintenir le taux à 72 % de l'impôt cantonal de base. Pour toute question sur le taux d'impôt, se référer au préavis 61/2025.

Pour mémoire, l'analyse prospective de BDO démontre que le point d'impôt d'équilibre est à environ 74,4 % pour 2026, ce qui semble se confirmer, puisque le budget soumis à votre conseil présente un excédent de charges correspondant à environ à 2,5 points d'impôt. Les réserves financières de la Commune étant suffisantes pour le moment, la Municipalité propose d'attendre de voir si les tendances actuelles se confirment avant de prendre des mesures, telles qu'une augmentation du taux d'impôt.

## Péréquation financière et compensation des charges

Les chiffres présentés correspondent aux acomptes annoncés par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Les projections 2026 sont plus favorables à notre commune d'environ KCHF 480 par rapport aux projections 2025

|                                       | 2026              | 2025              |                  |               |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| <b>Péréquation des ressources (R)</b> | <b>-2'936'363</b> | <b>-2'437'287</b> | <b>- 499'076</b> | <b>+ 20 %</b> |
| Solidarité principale                 | -2'463'868        | -2'150'578        | - 313'290        | + 15 %        |
| Dotation minimale                     | 0                 | 0                 |                  |               |
| Prélèvements conjoncturels            | -472'495          | -286'709          | - 185'786        | + 65 %        |

|                                                |                 |                 |                 |              |
|------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| <b>Péréquation des besoins structurels (B)</b> | <b>-158'944</b> | <b>-169'718</b> | <b>+ 10'774</b> | <b>- 6 %</b> |
| Compensation "surface productive"              | 0               | 0               |                 |              |
| Compensation "population en altitude"          | -52'705         | -52'599         | - 106           | + 0 %        |
| Compensation "élèves pondérés"                 | -106'239        | -117'119        | + 10'880        | - 9 %        |

|                                                              |                  |                  |                 |              |
|--------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------|
| <b>Compensation des charges particulières des villes (V)</b> | <b>1'121'006</b> | <b>1'157'090</b> | <b>- 36'084</b> | <b>- 3 %</b> |
| Couche population                                            | 844'784          | 838'844          | + 5'940         | + 1 %        |
| Compensation des déficits des lignes de trafic urbain        | 276'222          | 318'246          | - 42'024        | - 13 %       |

|                                     |          |          |  |  |
|-------------------------------------|----------|----------|--|--|
| <b>Compensation transitoire (C)</b> | <b>0</b> | <b>0</b> |  |  |
|-------------------------------------|----------|----------|--|--|

|                                          |                   |                   |                  |               |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| <b>Total Péréquation (R + B + V + C)</b> | <b>-1'974'301</b> | <b>-1'449'915</b> | <b>- 524'386</b> | <b>+ 36 %</b> |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|

|                                            |                  |                  |                 |              |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------|
| <b>Participation à la cohésion sociale</b> | <b>2'687'179</b> | <b>2'647'492</b> | <b>+ 39'687</b> | <b>+ 1 %</b> |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------|

|                                |                |                |                |              |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| <b>Facture policière</b>       | <b>448'779</b> | <b>446'513</b> | <b>+ 2'265</b> | <b>+ 1 %</b> |
| Socle sécuritaire commun       | 84'202         | 83'791         | + 411          | + 0 %        |
| Part des communes délégatrices | 364'577        | 362'722        | + 1'855        | + 1 %        |

|                                                 |                  |                  |                  |               |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| <b>Total péréquation et factures cantonales</b> | <b>1'161'656</b> | <b>1'644'090</b> | <b>- 482'434</b> | <b>- 29 %</b> |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|

## Intérêts

Le niveau d'emprunts augmente pour couvrir les dépenses d'investissements ; en contrepartie, le taux d'intérêt semble avoir une tendance baissière, ce qui permet de limiter l'augmentation des coûts.

## Immeubles du patrimoine financier

Tous les immeubles du patrimoine financier ont été regroupés sous la fonction « Finance et impôts » au même titre que les autres placements financiers.

***Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.***

### Capacité d'autofinancement

| Description                                     | Nature | Budget 2026    | Estimation 2025<br>(base budget) | Estimation 2024<br>(base comptes) |
|-------------------------------------------------|--------|----------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Résultat de l'exercice                          |        | - 199'845      | + 24'950                         | + 278'179                         |
| Amortissements                                  | 33xx   | + 952'500      | + 1'482'220                      | + 879'375                         |
| Réévaluations des placements                    | 344x   | + 64'140       | + 53'080                         | + 455'240                         |
| Attributions aux fonds et financements spéciaux | 35xx   | + 24'850       | + 1'100                          | + 59'816                          |
| Prélèvements aux fonds et financements spéciaux | 45xx   | - 457'365      | - 994'500                        | - 555'052                         |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                  |        | <b>384'280</b> | <b>566'850</b>                   | <b>1'117'558</b>                  |

L'autofinancement prévu au budget 2026 est inférieur au montant budgété pour l'année 2025. Sur la base du plan des investissements, cette marge ne permettra pas de financer les divers projets planifiés. Nous devons donc recourir à l'emprunt si tous les projets planifiés sont réalisés.

## Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

après avoir:

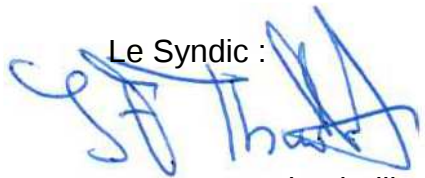
- pris connaissance du projet de budget des charges et revenus pour l'année 2026 ;
- vu le préavis municipal N° 63/2025 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2026 comprenant :

|                                       |            |                |
|---------------------------------------|------------|----------------|
| • aux revenus                         | CHF        | 13'668'025     |
| • aux charges                         | CHF        | 13'867'870     |
| <b>soit un excédent de charges de</b> | <b>CHF</b> | <b>199'845</b> |

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :  
  
Michel Soutter

Froideville, le 09.10.2025/JLM/ms

Direction responsable : Jean-Louis Meylan, Municipal des Finances

### Annexes

1. Budget de fonctionnement - détaillé
2. Budget de fonctionnement - résumé
3. Budget de fonctionnement - récapitulation
4. Budget de fonctionnement - par nature comptable
5. Budget de fonctionnement - commentaires sur les traitements
6. Budget de fonctionnement - commentaires sur les autres postes
7. Etat des ressources humaines (équivalents plein temps)
8. Détails des imputations internes
9. Projet de dépenses d'investissements